



Formation spécialisée SSCT du CSA ministériel

Déclaration liminaire du 26 mars 2024

Monsieur le Président,

Il y a 20 ans, Sylvie Trémouille et Daniel Buffière étaient assassinés lors d'une inspection de routine de la Direction Départementale de l'Agriculture de la Dordogne (DDA), dans une exploitation agricole à Saussignac.

Ce drame avait ému toute la communauté de travail de notre ministère et des mesures fortes avaient été annoncées. Malheureusement, aujourd'hui le contexte de crise sociale dans le monde agricole nous fait craindre une tragédie similaire. **Les organisations syndicales attirent votre attention** sur la situation alarmante des agent-es qui font face à une grande détresse.

Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) semble se contenter de "gérer la misère", en déployant des personnels contractuels sans apporter de solution aux problèmes rencontrés. De plus, les outils informatiques, censés simplifier le travail des agents, ne font que compliquer davantage les tâches.

En 2023, la situation s'est considérablement détériorée avec le déploiement de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC), et la crise sociale - qui sévit dans le monde agricole depuis le début de 2024 - n'a fait qu'aggraver la situation. Les récentes annonces du gouvernement, visant à régler les aides dues aux agriculteurs (PAC, indemnisation pour les dommages causés par les loups, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques [MAEC]...) risquent d'être impossibles à mettre en œuvre en raison des nombreux dysfonctionnements informatiques - signalés à maintes reprises par les équipes, mais jamais résolus. De plus, ces annonces du gouvernement n'ont fait qu'alourdir le travail de ces agent.es avec la mise en place d'aides d'urgence, de GT de simplification, l'organisation de permanences,... Face à ce mal-être avéré, nous attendons de notre ministre, non pas de communiquer par voie électronique, mais de rencontrer et accompagner les agent-es concerné-es - à savoir celles et ceux chargé-es des contrôles en exploitation agricole et celles et ceux chargé-es de la gestion des aides PAC -. Ce premier acte serait le préambule de la mise en place d'un plan d'action pour prévenir d'autres drames.

La résolution de ces problèmes par des réponses concrètes à court terme et à long terme est essentielle pour assurer le bien-être des agent-es et pour garantir une réponse efficace à la crise agricole qui sévit actuellement.

A ce titre, **nous nous étonnons de l'absence de réunion du CSA forêt et agriculture depuis le 28 septembre 2023 et de sa formation spécialisée dans de telles circonstances...** Ces instances ne sont pas accessoires et ont leur rôle à jouer pour traiter de ces sujets d'intérêts collectifs et porter la parole des agents. Les organisations demandent la réunion de ces instances dans les plus brefs délais.

Est présenté lors de cette séance, le **Programme National de Prévention (PNP)**. Nous nous satisfaisons que la plupart de nos revendications y aient été intégrées, fruit d'un échange dans un groupe de travail préalable à cette instance, bien préparé et constructif. Ce projet - de l'aveu même de ses auteurs -, se veut ambitieux et inscrit dans une mandature opérationnelle.

Ambitieux ? Bien, mais la réussite des réalisations envisagées passera nécessairement par la **priorisation d'un des objectifs annoncés : celui de la saisine des services de médecine de prévention pour tou.tes les agent.es du MASA**. Non seulement la loi l'exige, mais la fonction publique le rappelle dans son *plan santé au travail 2022-2025*. Notre ministre en d'ailleurs fait la commande ! C'était le 30 août 2023, en réponse à une interpellation d'une intersyndicale. Il a même précisé ses intentions à ses services à ce sujet, en insufflant la dynamique à la secrétaire générale du MASA, présente. À savoir : établir un point exhaustif des zones ou services non couverts par une médecine de prévention et réfléchir sur la possibilité de création d'un service de médecine de prévention propre au MASA. Plus de 7 mois après, où en sommes-nous ? Peu de nouvelles - mis à part l'annonce d'un médecin de prévention en très bonne voie pour le site d'Auzeville -. Or, cela ne peut plus attendre. Afin d'être associé à cet enjeu, **nous vous demandons la mise en place d'un groupe de travail spécifique**.

Ce PNP s'inscrit dans une mandature résolument "opérationnelle". Certes, mais Monsieur le Président, pour que celle-ci le soit, **il est nécessaire d'accompagner l'articulation des instances** - du local au ministériel, en passant par la nouveauté des F3SCT de réseau -, d'une articulation en parallèle de services, bureaux, pôles dénommés "SSCT". En effet, comment mener à bien les objectifs du PNP - et la volonté affirmée par le ministre lors du premier CSA-M de la mandature de prioriser les questions de santé, sécurité et conditions de travail -, si le **BASS** n'a pas de relais dans les *directions métiers* et en régions ? Évoquer le **Bureau d'Action Sanitaire et Social**, c'est d'ailleurs aussi réfléchir à sa **réorganisation en tant que pilote de cette nouvelle articulation** (à savoir distinguer clairement l'*action sociale, des questions de santé sécurité et conditions de travail*).

En respectant ses ambitions, ce PNP réussira peut-être à améliorer les conditions de travail des agent-es de notre ministère ; nous le souhaitons vivement.

À ce sujet, Monsieur le Président, les résultats du dernier **baromètre social** renforce notre inquiétude. 59% des sondés sont satisfaits de leurs conditions de travail (- 4 points par rapport à la dernière enquête effectuée en 2020), et seulement 41 % sont confiants dans l'avenir en matière de qualité de vie et conditions de travail au sein du MASA (-4 /2020). Nous ne sommes malheureusement pas étonné-es puisque toujours plus sollicité-es par des collègues fatigué-e.s, stressé-e.s, inquiet-es...Or, cette mission que les délégués syndicaux tentent de mener à bien au quotidien dans notre ministère est menacée par un mal intolérable, confirmé par le baromètre social : celui de la **discrimination pour motif syndical**. Un seul exemple suffira à étayer ce fait.

Sur l'exemple cité, la CFDT ne se joint pas à cette déclaration commune, non parce qu'elle ne partage pas l'analyse de fond, mais parce qu'elle est déjà intervenue sur ce point au CNESERAAV du 22 Mars 2024 et qu'elle a été entendue.

La situation à la DIREDD de l'institut Agro est depuis des mois - des années même - problématique. Précisons-le : ce sont des problèmes d'ordre relationnel et de mode de management qui perdurent et qui épuisent les agent.es, concrétisés par des signalements (sur le registre SST), des arrêts de travail, des départs de la structure. Ce sont des éléments

déjà portés à la connaissance du directeur de la DGER. Mais Monsieur le Président, au-delà de ces éléments suffisamment graves pour être rappelés ici dans cette instance, ce qu'aucune organisation syndicale signataire de cette déclaration ne pourra supporter à nouveau, c'est cette discrimination syndicale flagrante qui s'est produite le 15 mars dernier lors du CA de l'institut Agro. En effet, alors que la représentante de l'intersyndicale locale lisait une déclaration liminaire - explicitant à nouveau tous les faits de souffrance que rencontrent les agent.es de la DIRED -, le président du CA, en colère, l'a interrompu demandant si elle en avait encore pour longtemps. La directrice n'a en outre pas répondu à cette déclaration, prétextant l'avoir fait auparavant. Résultat : des représentant-es de l'intersyndicale découragé-es, qui réfléchissent à démissionner de leurs mandats, voire envisagent l'arrêt de travail.

Monsieur le Président, est-ce ainsi que l'on respecte le vœu du ministre en matière de dialogue social ?

Est-ce dans ce contexte que notre ministère va ouvrir les accords sur la *Qualité de Vie et les Conditions de Travail* ?

Monsieur le Président, sur l'ensemble des points énoncés ci-dessus, nous attendons de votre part, des réponses à la hauteur des enjeux de santé, de sécurité et de conditions de travail, auxquels sont confronté-es les agent-es du MASA.